

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
7 juillet 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

OBJET :

**15. SOCIÉTÉ PUBLIQUE
LOCALE INNOVA.
DISSOLUTION.
VERSEMENT DU
SOLDE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le 29/07/2020

ID : 059-215904004-20200713-24072020246-AK-DE



L'an deux mil-vingt, le treize JUILLET à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. TIMLELT Frédéric – M. CAILLIAU Christian **donnant procurations respectives** à Mme LORPHELIN Martine – Mme DI PENTA Anna.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Par délibération en date du 14 mai 2012, les élus ont décidé de se doter d'une Société Publique Locale (SPL), permettant ainsi la mise à disposition d'un outil mutualisé pour le développement et l'aménagement du territoire et disposant, par conséquent, d'une plus grande capacité de réaction et d'adaptation qu'une collectivité.

La SPL INNOVA a été constituée le 26 octobre 2012 avec un capital de 252 900 € divisé en 2 529 actions de 100 € détenues par 29 collectivités locales.

La participation de la commune de Merville a été fixée à 8 800 € par délibération du 14 mai 2012.

Lors des assemblées ordinaires et extraordinaires du 12 avril 2018, il a été décidé la dissolution anticipée et son placement en liquidation amiable.

Par délibération du 20 septembre 2018, la commune a pris acte de la dissolution anticipée de la SPL.

Le bilan comptable réalisé par la société SDRD laisse apparaître un solde excédentaire qui proportionnellement au capital détenu, permet à la collectivité de percevoir pour solde de tout compte la somme de 371,19 €.

Vu les éléments précédemment exposés,

Considérant la nécessité d'intégrer cette nouvelle situation au bilan de la commune de Merville,

Le conseil municipal invité à l'unanimité décide :

- de prendre acte de la dissolution anticipée de la SPL,
- d'autoriser l'encaissement de 371,19 € correspondant au solde de la SPL réparti proportionnellement,

.../...

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

29/07/2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2020

15. SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE INNOVA. DISSOLUTION. VERSEMENT DU SOL.

ID: 050-215904004-20200713-24072020D15_AK-DE



- de sortir les actions acquises de l'actif de la commune de Merville,
- d'inscrire au budget des écritures comptables afférentes (dépenses et recettes) à cette liquidation,
- d'autoriser le Maire à signer les éventuelles pièces et actes relatifs à cette liquidation.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.